

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 01 octobre 2025
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 01 octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	14

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.PRIME – M.LEFORT – C.ROLLAND – P.BONNIN – S.TACHEAU

Convocation : le 26 août 2025

Absents excusés : M.PONDARD pouvoir donné E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN – S.POUPET pouvoir donné à S.ROUSSELET – E.BROHAN pouvoir donné à P.BOUVET

Absents : -

Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Ordre du jour :

- 1 - Parking logements rue du Paradis**
- 2 - Délibération montants loyers**
 - 2 logements T4 rue du Paradis
 - 1 logement T1 Place de l'Eglise
- 3 - Subvention associations**
- 4 - Subvention cantine du 01/10/2025 au 31/08/2025**
- 5 - Droit de préemption urbain : maison Mr Dubois**
- 6 - Ecritures comptables**
- 7 - Hangar service technique**
- 8 - Rapports d'activité :**
 - Morbihan Energies
 - Morbihan Terra Data
- 9 - Questions diverses**

1 - PARKING DES LOGEMENTS DE LA RUE DU PARADIS

Les plans du parking des logements de la rue du Paradis sont modifiés avec un décaissement pour faciliter l'accès PMR, créant 6 places de parking au lieu de 4 initialement.

Le parking de l'école fera aussi l'objet de modifications afin de sécuriser l'entrée côté maternelle ou accueil de loisirs (une place de parking supprimé). Deux autres places au sud vont être créées. Enfin ces travaux vont permettre de rétablir le cheminement doux avec une continuité piétonne sans aboutir à une issue sur le parking mais bien sur le trottoir devant l'école publique.

Adopté à l'unanimité

2 - DELIBERATIONS DES MONTANTS DES LOYERS DES LOGEMENTS

Les loyers pour les logements T4 de la rue du Paradis fixés à 877,61 € et 843,31 € par mois.

Le logement à l'étage : 613,89 euros

Les prix au m² avaient été délibérés précédemment au prix de 9,50 €/m².

Adopté à l'unanimité

3 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commune souhaite maintenir un appui important à la pratique du sport et y apporte des solutions techniques ou financières. Ping-pong, step, danse country, badminton font partie des derniers appuis. Deux dossiers à ce conseil :

Langroez Arc

Association de tir à l'arc demande une subvention pour la création d'un mur de tir de 20 m de long dans la salle des sports.

Le devis s'élève à 12 000 € environ. La demande de subvention porte sur une partie de ce devis.

L'association a également sollicité le département.

L'association compte 50 adhérents et permet d'accueillir les adhérents d'autres communes dans des tournois qui profitent à l'activité économique de la commune.

La commune serait sollicitée à hauteur de 7 700 € environ

Le conseil valide le principe de l'accord de cette subvention (dans l'attente du devis définitif et de la réalisation du dossier de demande de subvention par l'association)

Les luminaires du stade de foot

Morbihan Habitat nous avait transmis une étude pour le changement des projecteurs qui avait été mise en suspens.

Cela étant, 3 projecteurs ont récemment lâché et se pose la question de les changer. La consommation annuelle est de 12 500 KWH et représente un coût de 2 500 euros.

Elle pourrait être divisée de manière significative en cas de changement de ces projecteurs par des projecteurs à Led
Le devis s'élève à 36 020 HT. Il sera à réactualiser en fonction des besoins réels.
Morbihan Energie participera (30 %) à hauteur de 10 806 €.
Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 25 214 € euros HT.

Adopté à l'unanimité

4 - SUBVENTION CANTINE DU 01/01/2025 AU 31/08/2025

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour subventionner 50 % du salaire de l'aide cuisinière, qui travaille pour la cantine. Il est donc appelé 2 775 euros, soit la moitié pour le premier semestre 2025.

Adopté à l'unanimité

5 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune est sollicitée dans le cadre de la cession de la maison cadastrée ZO 200 et 241 qui donne sur la place du Palais.

Le conseil se prononce contre la préemption de cette maison.

Adopté à La majorité (2 abstentions)

6 - ECRITURES COMPTABLES

Certaines écritures comptables nécessitent des modifications d'affectation de numéros de compte, notamment en ce qui concerne la subvention au groupe groupe Viv (qui gère l'EHPAD).

Ces subventions seront amorties sur 5 ans.

Adopté à l'unanimité

7 - LE HANGAR DU SERVICE TECHNIQUE

Information au conseil municipal : L'entreprise Rouxel, qui a fait l'escalier du nouveau bâtiment propose un devis de 1274 euros HT pour ajouter une rampe fixe de 10 m (dont une partie démontable).

Cela permet de sécuriser la mezzanine

8 - RAPPORTS D'ACTIVITE

Morbihan Energies

Présentation du rapport d'activité par le délégué à Morbihan Énergies : P.Bouvet

Terradata

Présentation du rapport d'activité par le Maire

9 - QUESTIONS DIVERSES

Installation des jeux à la butte du temple

Date des vœux : vendredi 16 janvier 19H30